



**Séminaire**  
**« Zones frontières.**  
**Pauvretés, politiques sociales, interventions »**

**Thème 2016-2017**  
**« Les politiques et dispositifs de l'urgence »**

Lieu :

UPEC / Immeuble Pyramide / **Salle à définir**

80 avenue du Général de Gaulle, 94009 CRÉTEIL

Métro Ligne 8 Arrêt Créteil L'Échat-Hôpital Henri Mondor

Organisateurs :

Patrick BRUNETEAUX, Chargé de recherche au CRPS-CESSP/Université Paris1  
[patrick.bruneteaux@univ-paris1.fr](mailto:patrick.bruneteaux@univ-paris1.fr)

Christophe BLANCHARD, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris 13  
Nord, EXPERICE, [christophe.blanchard@univ-paris13.fr](mailto:christophe.blanchard@univ-paris13.fr)

Cédric FRÉTIGNÉ, Professeur en sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil Val de Marne,  
LIRTES, [cedric.fretigne@u-pec.fr](mailto:cedric.fretigne@u-pec.fr)

Tristana PIMOR, Maître de Conférences en Sciences de l'éducation, Université Paris Est Créteil Val  
de Marne, LIRTES, [tristana.pimor@u-pec.fr](mailto:tristana.pimor@u-pec.fr)

Thomas SAUVADET, Maître de Conférences en Sociologie, Université Paris Est Créteil Val de  
Marne, LIRTES, [thomas.sauvadet@u-pec.fr](mailto:thomas.sauvadet@u-pec.fr)

## **Argumentaire général :**

Depuis des siècles, les vagabonds sont enfermés dans des workhouses, des dépôts de mendicité ou des centres d'hébergement d'urgence. Mais c'est seulement avec la « crise » de reconversion du capitalisme industriel dans les années 1970, aux USA comme en Europe, qu'une large fraction des classes populaires a été remise hors des formes classiques du travail salarié. Que deviennent tous ces surnuméraires quand l'Etat social humaniste se trouve confronté à un phénomène de grande ampleur qui plus est visible (les SDF sur les trottoirs) ? En fait, depuis la « crise » de reconversion du capital dans les années 1970, les parias visibles de l'ordre capitaliste « moderne » subissent une gestion invisible de leur relégation silencieuse dans des structures privées et publiques dites « d'urgence ». L'urgence vient donc signifier une nouvelle forme d'intervention de l'Etat, et dans la lignée des travaux de G. Mauger sur les politiques d'insertion, il est possible de dire que le gonflement de l'Etat dans ce nouveau secteur d'intervention sociale vient contredire des explications trop générales en termes de démantèlement de l'Etat même si dans le même temps, globalement, les services publics se raréfient (Bonelli & Pelletier 2010). Comment définir cet accroissement du nombre d'agents en charge des publics en urgence dans ce qui apparaît être aussi un monde de l'occupationnel et de la circulation indéfinie (stages, hébergements provisoires, petits contrats, activités ludiques compensatoires...) des acteurs en attente d'un emploi ou d'un logement ? Quel sont les multiples statuts et définitions professionnelles de ces nouveaux intermédiaires sociaux (médiateurs, travailleurs sociaux, travailleurs pairs, bénévoles, publics précaires reconvertis en salariés maison...) ? Comment les associations caritatives et les nouvelles associations intervenant sur ce secteur de l'urgence négocient-elles avec les mandats de l'Etat (dont la DRIHL) leurs nouvelles missions de prises en charge des publics en urgence, masse de « sous-prolétaires » estimée selon la Fondation Abbé Pierre ou les travaux de l'INED et de l'INSEE entre 100 000 à 300 000 personnes ?

Comment définir cet agrégat d'associations et de structures publiques accueillant les "sans-logis" mais aussi les demandeurs d'asile, les toxicomanes, les travailleurs précaires ? Comment situer cet espace par rapport à la traditionnelle "aide sociale" définie comme "assistantat", en dessous de l'assurantiel cadrant les classes populaires au travail, les bons pauvres ("l'handicapologie" de R. Castel) et les mauvais pauvres (les valides pouvant travailler) ? L'urgence sociale est-elle un nouveau domaine de l'aide assistantielle classique ou un nouveau cadre de l'action sociale ? Pourquoi ce monde bureaucratique et associatif s'est-il étoffé dans les années 1980 pour devenir, après le mouvement des Don Quichotte, un espace de plus en plus structuré (PARSA, DALA, DAHO, SIAO, Maraudeurs,...) ?

Quels sont les cadres juridiques de cette « prise en charge » ? Comment les organisations ou les acteurs de terrain créent-ils leurs propres normes à tous les niveaux (par exemple Fondation Armée du salut et Chef de service d'un CHU) ? Comment qualifier les normes en usage à l'égard des « assistés », « déviants » ou « personnes demandeuses d'une aide sociale » ? Se trouve-t-on dans un droit commun démocratique ou dans les savoirs-pouvoirs foucauldien ? Quelle est la part du discrétionnaire et des droits des usagers ? De quelle manière l'Europe politique a-t-elle influé sur la structuration du champ national, que l'on pense au réseau FEANTSA ou aux dimensions réglementaires ou judiciaires européennes ? Comment l'accueil fonctionne-t-il dans les CHU depuis l'invocation de « l'accueil inconditionnel » ou celle du « contrat de non abandon », principes initiés en 2007 suite à l'action collective ayant débouché sur « le droit au logement opposable » ?

Comment rendre compte des pratiques d'humanisation qui ont suivi cette action collective ? Comment articuler les effets d'une protestation avec les logiques d'habitus d'agents du

contrôle social pouvant aussi être de plus en plus « proche » de la population suivie au point de lutter aussi pour l'extension de ses droits ? Bref, comment la théorie éliásienne de la pacification peut-elle aussi éclairer la dimension des transformations « démocratiques » à l'œuvre dans les CHU (écoute, tolérances voire complicités pour les professionnels du terrain ; modifications du cadre d'accueil pour les décideurs) ?

Cette tension entre contrôles et ouvertures juridico-pratiques se retrouve dans d'autres secteurs sociaux qui mettent en place des dispositifs d'urgence. On peut penser aux urgences qui essaient auprès de toutes sortes de populations surnuméraires (toxicomanies, SDF) mais aussi dans les institutions ordinaires. La protection de l'enfance est traditionnellement investie par des préoccupations d'intervention en urgence (brigades des mineurs) dans les quartiers populaires. Mais plus largement, depuis quelques années, de nouveaux dispositifs scolaires d'intervention en urgence se déploient. De même, avec l'arrivée massive des migrants, les cadres juridiques actuels légalisent la venue dans le cadre d'opérations sanitaires en urgence. Le corps physique est interpellé quand le robinet de l'asile et celui de l'usage purement économique du clandestin sont de plus en plus restreints.

Ainsi, cette nouvelle année du séminaire se veut être une réflexion d'ensemble sur les dispositifs d'urgence auprès des publics pauvres, précaires, migrants, « en danger », au sein de cette contradiction entre relégation sociale (chômage, expulsions, effets de la précarité sur les familles et notamment sur l'exclusion scolaire et les violences en cascades, faiblesse du service public) et politiques ciblées de l'aide humanitaire (maraudes citoyennes, écoute, militantisme, luttes pour les droits, engagement des travailleurs sociaux), entre production néolibérale de surnuméraires et droits de l'homme dans la gestion des effets d'exclusion.

L'urgence pourrait être pensée comme étant un nouvel étendard légitimant l'action de l'Etat. Tout se passe comme si les agents publics cherchaient à se positionner comme des acteurs « surpris » par toute cette indigence aux multiples facettes. Agir selon la logique incessante de la réactivité plurielle et sectorielle serait ainsi une façon de ne pas voir l'ensemble des réalités structurales qui sont au fondement de l'existence de ces publics et gommerait par une focalisation sur les spécificités des publics de l'urgence (toxicomane, migrant, SDF, ...) ainsi les inégalités qui les fondent.

## **Bibliographie :**

Bec C., *De l'État social à l'État des droits de l'homme ?*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007.

Bonelli L. & W. Pelletier (dir.), *L'Etat démantelé. Enquête sur une contre-révolution silencieuse*, Paris, La Découverte, 2010.

Bruneteaux P., « L'hébergement d'urgence à Paris où l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, n°63, décembre 2006, pp. 105-125.

Bruneteaux P., « Les politiques de l'urgence à l'épreuve d'une ethnobiographie d'un SDF », *Revue Française de Science politique*, vol. 57, n°1 février 2007, pp. 47-67.

Bruneteaux P., « Vide juridique et renvois arbitraires dans les CHU parisiens », in « Pauvreté et grande exclusion d'hier à aujourd'hui », *Revue de Droit sanitaire et social*, n°6, nov-déc 2007, pp. 965-978.

Burt M., « Quinze années de politique américaine, de recherche et de mobilisation en faveur des sans-domicile », *Sociétés contemporaines* n°30, avril 1998, p 15-35.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.

Cefaï D. et Gardella E., *L'urgence sociale en action, Ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 2011.

Davis M., *Planète bidonvilles*, Paris, Ab Irato, 2005.

Huret R. (dir.), « Politiques sociales en perspectives transatlantiques. Etats-Unis-Europe », *Revue Européenne d'Histoire Sociale*, 11, juillet 2004.

Lyon-Callo V., « Medicalizing Homelessness : The Production of Self-Blame and Self-Governing within Homeless Shelters », *Medical Anthropology Quarterly*, Vol 14 (3), septembre 2000, pp. 328-345.

Liebow E., *Tell Them Who I Am. The Lives of Homeless Women*, New York, The Free Press, 1993.

Snow D. & L. Anderson, *Down on their Luck. A Study of Homeless Street People*, Los Angeles, University of California Press, 1993.

## **Horaires : 13h30-16h**

### **Séance n° 1 : Jeudi 17 Novembre 2016**

**Intervenant :** Emmanuel Ollivier, Directeur d'un centre d'hébergement d'urgence de l'Armée du Salut. Doctorant sur le thème de l'éthique dans la prise en charge des publics en urgence.

**Titre de l'intervention :** « Analyse des transformations de l'urgence sociale au prisme d'un CHU de l'Armée du Salut »

**Animateur :** Patrick Bruneteaux

**Argumentaire :**

Lors de cette intervention, Emmanuel Ollivier reviendra sur son expérience de cadre dans une association caritative qui de longue date intervient dans le champ de l'urgence sociale. Il s'agira de réfléchir aux nouvelles données en cours depuis la mobilisation de 2007 qui a profondément transformé l'accueil des personnes en urgence. En prenant appui sur l'analyse de la structure qu'il dirige ainsi qu'une connaissance fine des rouages de l'institution dans laquelle il travaille, E. Ollivier détaillera les transformations à l'œuvre dans les prises en charge. Nous pouvons citer notamment : accueil inconditionnel, stabilisation, multiplicité des professionnels intervenant auprès des résidents, fluidité dans la gestion au quotidien en limitant les contrôles d'entrée et de sortie, projets avec la personne dès l'entrée dans ce premier étage de « l'insertion » en urgence. Il évoquera aussi les nombreux problèmes en suspens compte tenu des locaux disponibles (chambrées, règlement, vétusté, moyens financiers et juridiques, etc.) et les projets en cours en vue de les résoudre.

### **Séance n° 2 : Jeudi 8 décembre 2016**

**Intervenant :** Edouard Gardella, Postdoctorant au Metrolab-CriDis-Université Catholique de Louvain

**Titre de l'intervention :** « L'urgence sociale comme chronopolitique(s) »

**Animateur :** Cédric Frétygné

**Argumentaire :**

Le problème public de l'exclusion du logement est régulé depuis les années 1980 par une action publique d'urgence : l'urgence sociale. Un de ces dispositifs centraux, l'hébergement, fonctionnait avant 2007 sur une temporalité spécifique : l'aide ponctuelle, qui fragmente l'habitat des plus précaires et qui fragilise leur rapport à l'avenir. C'est en ce sens que l'urgence sociale peut être conceptualisée comme une chronopolitique. En raison des conséquences épuisantes qu'elle a sur ses « bénéficiaires », cette chronopolitique a fait l'objet d'une mobilisation revendiquant un droit à la continuité de l'habitat. Une écologie temporelle, prenant la forme d'une durée de séjour adaptée aux besoins singuliers des hébergés, est inscrite dans le droit par la loi Dalo. Mais ce droit est encore inefficace, et les raisons s'en retrouvent aux différents niveaux de l'action publique : les gestionnaires de places se voient souvent contraints de partager temporellement le bien rare en donnant sa chance à tout le

monde ; la rareté des places d'hébergement est entretenue par l'État central qui cherche ainsi à limiter l'appel d'air des précaires ; les travailleurs sociaux ressentent un désarroi face aux manières d'habiter inconditionnellement un hébergement à durée indéterminée. La possibilité d'habiter durablement dans un lieu garanti par des institutions et en dehors du marché du logement souffre d'une faible légitimité.

**Séance n° 3 : Jeudi 5 janvier 2016**

Intervenante : Katarzyna Halasa, Doctorante en Sciences de l'Education, Centre de Recherches Education et Formation, Equipe Education familiale et intervention sociales auprès des familles, Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Titre de l'intervention : « Vivre dans une famille sans logement : Expérience de l'enfant en situation d'hébergement d'urgence »

Animatrice : Tristana Pimor

Argumentaire :

Cette communication présentera une partie des résultats d'une recherche menée dans le cadre d'une thèse de doctorat dont l'objectif a été d'amener des éléments de compréhension de l'expérience de l'enfant en situation d'hébergement d'urgence. Elle proposera d'étudier le vécu par les enfants de la situation de « sans logement », leur compréhension du concept de « maison », et entend analyser les facteurs de stress perçus par les enfants. Le cadre théorique retenu pour cette recherche est la théorie interactionniste de stress de Lazarus et Folkman. L'analyse des discours des enfants démontre que le vécu de la situation de « sans logement » est marqué par des changements fréquents des lieux d'hébergement et par les pertes qui y sont liées, ainsi que par le manque de stabilité. L'expérience d'hébergement d'urgence est intimement liée au parcours migratoire de l'enfant et/ou de la famille. Pour les enfants la maison représente tout ce que l'hôtel ne représente pas, notamment la stabilité, la liberté et les sentiments de bien-être. L'analyse des données recueillies a permis d'identifier neuf catégories de facteurs de stress perçus par les enfants. Les facteurs identifiés sont liés à (dans l'ordre d'importance) : la vie à l'hôtel, l'expérience de « sans logement », l'école, l'expérience migratoire, les amis, la famille, les activités, l'enfant lui-même et la situation de la famille.

**Séance n° 4 : Jeudi 19 janvier 2016**

Intervenant : Aurélien Carotenuto-Garot, Doctorant à l'Université Paris VIII, CRESPPA.

Titre de l'intervention : « L'urgence sociale : un secteur qui s'institutionnalise tout en accentuant la concurrence entre sans-domicile »

Animateur : Patrick Bruneteaux

Argumentaire :

Depuis 2007, nous assistons à une profonde mutation des dispositifs du secteur de l'urgence sociale tendant vers une certaine humanisation de l'accueil des usagers (PARSA, DALO...). La stabilisation sur des structures et des dispositifs de plus en plus pérennes, la volonté de respecter la vie privée, l'inconditionnalité de l'accueil, la volonté de rationaliser les filières

vers l'insertion, l'obligation de proposer une solution d'hébergement au moins équivalente à la précédente, la possibilité de porter plainte contre l'Etat en cas de mal-logement ou d'absence de logement, représentent quelques indicateurs de ce processus en cours. Pour autant, dans le cadre de ces dispositifs de papier, il s'avère que des stratégies des personnels et des institutions existent aussi : dans ce contexte, les gestionnaires de structure préfèrent tendanciellement héberger un public dont la probabilité de stagner au sein de leur dispositif est plus limitée afin d'être dans la capacité de proposer un nombre de sorties positives pertinent au regard des exigences d'évaluation de l'Etat. De fait, peuvent apparaître des inégalités entre les personnes. Par ailleurs, une certaine norme de la mobilisation personnelle est proposée, ce qui sera détaillé lors de cette communication.

#### Séance n° 5 : **Jeudi 2 février 2017**

Intervenante : Lorenza Biancarelli, doctorante à l'université Paris 7.

Titre de l'intervention : « Les scènes ouvertes de consommation de crack et la fonction du corps social. Un regard croisé sur les nouvelles politiques publiques à Paris et à Sao Paulo. »

Animateur : Christophe Blanchard

Argumentaire :

La consommation de crack est au centre de la scène sociale contemporaine brésilienne. Nous souhaitons proposer une réflexion sur les dispositifs d'accompagnement et soin auprès des usagers de crack à Paris et à Sao Paulo, notamment dans le lieu-dit de la « Cracolândia » (1990) ; terme qui à la fois stigmatise et contribue à la dépréciation du quartier, lieu radical de conflits, de violence et de pauvreté urbaine, dans le centre-ville de São Paulo (Brésil). C'est dans ce contexte complexe qu'en 2013 – en syntonie avec le Programme du Gouvernement Fédérale « Crack é Possível Vencer » (Crack est possible vaincre) – que la municipalité de São Paulo a mis en place le programme « Braços Abertos » (Bras ouverts), proposant une prise en charge des consommateurs. Ce travail délicat et complexe – de promotion de la santé mentale, de réinsertion sociale, de reconstruction du territoire géographique, existentiel, communautaire, professionnel et culturel – sera exposé. Nous proposons un dialogue avec l'anthropologie contemporaine à partir de la réflexion « Penser le sujet, observer la frontière » (Agiar, 2012), pour analyser quelles incidences psychiques ont les violences du politique et les limites géographiques, sociales, morales qui se matérialisent dans ces espaces de consommation. De quelle manière les stratégies collectives peuvent-elles influencer la capacité des personnes à surmonter des situations extrêmes ?

+

Intervenante : Anne-Sophie Ranaivo, Doctorante en droit, Université Paris 1, CERAP.

Titre de l'intervention : « Salle de shoot : quelle place dans les politiques publiques en direction des usagers de drogue ? »

Animateur : Patrick Bruneteaux

Argumentaire :

La réduction des risques est un ensemble de politiques publiques originellement dirigées à l'endroit des personnes toxicomanes. A mi-chemin d'une alternative binaire criminalisation-

médicalisation, elle repose sur une doctrine pragmatique visant à aller vers les personnes toxicomanes, souvent les plus vulnérables, sans leur imposer d'être abstinentes ou sous sevrage. L'autorisation donnée par la loi santé de 2014 d'expérimenter des salles de consommation à moindre risque s'inscrit directement de cette politique. L'ouverture de la première salle de ce genre en France est prévue pour l'automne 2016 et sera implantée dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière à Paris.

Cette salle a pour objectif central de permettre aux usagers de drogues, généralement les plus précaires, de s'injecter et d'inhaler des substances stupéfiantes sous supervision médicale. Pour cela, elle mettra à disposition des personnes du matériel stérile ainsi que des professionnels de l'action sanitaire et sociale afin de permettre leur orientation vers des soins ou des démarches pour ceux qui le souhaitent. Aussi attendue par les professionnels et usagers que réprouvée et contestée par une partie de la classe politique et les riverains, cette salle continue de susciter de vifs débats. Cette contribution se propose alors de revenir sur les enjeux entourant cette salle de consommation et de les confronter à nos observations de terrain et aux témoignages des usagers et intervenants de la salle. Il s'agira également de s'interroger sur la place juridique et symbolique de cette salle dans un contexte où de plus en plus de voix s'élèvent pour demander la fin du « tout-répressif » et de la pénalisation de l'usage de drogues dans le cadre privé.

#### Séance n° 6 : **Jeudi 16 février 2017**

Intervenante : Juliette Garnier, doctorante en sciences sociales, Université Paris Est Créteil, LIRTES.

Titre de l'intervention : « Encadrer les élèves temporairement exclus : le traitement institué d'une urgence socio-éducative pérenne »

Animateur : Thomas Sauvadet

Argumentaire :

Cette intervention portera sur la prise en charge des collégiens temporairement exclus de leur collège et scolarisés en Seine-Saint-Denis. Sur ce territoire, comme sur d'autres labélisés « éducation prioritaire », l'encadrement des jeunes de moins de 16 ans est traité comme une urgence, permanente et instituée, ceux-ci étant considérés, notamment après avoir été exclus de leur établissement pour s'être démarqués par des comportements dits perturbateurs, susceptibles de développer des comportements déviants. Nous interrogerons la dernière inflexion des politiques dites d'éducation prioritaire, qui, par le biais de partenariats passés entre l'Education nationale et des acteurs locaux du travail social, mettent en place des dispositifs de gestion des « désordres » scolaires, marginalisant ainsi la lutte contre les inégalités.